

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2023

Présents :

Monsieur Maurice JENNEQUIN,

Mmes et MM. Francis SAULMONT, Claudy NOIRET, Marie DEPRAETERE, Bernard GILSON, Frédérique VAN ROOST

Mmes et MM. Jehanne DETRIXHE, Marie-José PEROT, Jean-Charles DELOBBE, Maurice-Richard ADANT, Françoise MATHIEUX, René DUVAL, Raymond DOUNIAUX, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Roland NICOLAS, Vincent DELIRE, Nancy LECLERCQ, Clément METENS, Alexandre FORTEMPS, Didier VILAIN, Véronique COSSE, Jean le MAIRE,
Madame Isabelle CHARLIER,

**Bourgmestre/Président,
Échevins,**

Conseillers,

Directrice générale.

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE PUBLIQUE

1) C.P.A.S.

1) PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET À DÉVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le rapport de synergies joint en annexe de la présente ;

Considérant que ce rapport a été soumis à l'avis des comités de direction conjoints ;

Considérant qu'il a été présenté au comité de concertation commune-CPAS ;

Oùï la présentation en séance par Madame DETRIXHE Jehanne, Présidente du CPAS ;

DÉCIDE,

Article unique : prend connaissance du rapport de synergie repris ci-dessous :

Synergie ou groupe de synergies ^α	Objectif (satisfaction du citoyen ^β / performance administrative / moyens) ^α	Mode opératoire (coopératif / délégatif) ^α	L'administration pilote (administration communale / CPAS / les deux) ^α	Responsable administratif (DG communale, DG de CPAS, les deux) ^α	Réalisation ^α	Résultat attendu ^α	Résultat obtenu ^α
Synergies existantes^α							
Service interne de prévention et de protection du travail et conseiller en prévention commun ^α	Elaborer une politique commune en matière de prévention et protection du travail et minimiser les coûts relatifs à cette matière [¶] ¶ α	Coopératif ^α	Administration communale et CPAS ^α	DG communale et DG CPAS ^α	Collaboration entre les conseillers en prévention communaux et du CPAS ^α	Minimisation des coûts et politique commune ^α	Minimisation des coûts et politique commune ^α
Bâtiments – salles ^α	Rationaliser l'utilisation des locaux communaux en regard des activités qui y sont exercées au profit des usagers du CPAS [¶] ¶ Réaliser des économies ^α	Coopératif ^α	Administration communale et CPAS ^α	DG communale et DG CPAS ^α	Mise à disposition de divers bâtiments/salles de la Commune au profit des activités du CPAS ^α	Gestion optimisée des espaces en fonction des activités organisées dans les bâtiments [¶] ¶ Minimisation des coûts ^α	Gestion optimisée des espaces en fonction des activités organisées dans les bâtiments ^α

2) PRÉSENTATION DES COMPTES 2022 DU CPAS

Le Conseil Communal, en séance publique,

Il revient à la Présidente du Conseil de l'action sociale de rendre compte de la situation du Centre et de sa gestion au cours de l'exercice écoulé en ce qui concerne la réalisation des provisions budgétaires.

Le compte budgétaire récapitule la mesure dans laquelle les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses ont été réellement réalisées ; il constitue un instrument de mesure de la qualité d'exécution du budget.

Pour l'année 2022, au service ordinaire, le compte présenté à l'exercice propre un mali de 54.373,74€; les recettes liées à l'exercice 2022 (8.037.189,94€) n'ont pas couvert l'entièreté des dépenses de l'année (8.091.563,68 €).

Le CPAS dégage un boni budgétaire global de 538.893,04€ et la totalité de ce montant sera injecté dans le budget 2023 lors de la modification budgétaire 1/2023 étant donné que le budget avait été établi sans tenir compte d'un boni présumé. Le boni permettra de mettre à zéro le prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire de 492.851,36€ inscrit pour équilibrer le budget 2023.

Le fonds de réserve ordinaire du Centre a pu être alimenté de 275.654,33€ en 2022. Il s'élève donc à 893.957,28€ au 31 décembre 2022. Pour rappel, le fonds de réserve ordinaire était de 368.615,30€ au 31 décembre 2018.

Le service extraordinaire présente un boni de 6.141,27€. Les engagements représentent 247.121,05€ (aménagement extérieur du site, aménagement logement d'urgence, rénovation maisons CDS...).

Évolution des principales données budgétaires du service ordinaire

En ce qui concerne le taux de réalisation du budget, 88% des dépenses prévues ont été engagées. Ce sont les dépenses de fonctionnement qui ont été le plus surestimées avec un taux de réalisation de 70,45%.

Les recettes réellement enregistrées s'élèvent à 93% des recettes escomptées.

Un ratio intéressant est le montant des dépenses et des recettes du CPAS par habitant.

Les dépenses et les recettes par habitant représentent respectivement 579€ et 575€.

Selon la dernière étude des Finances locales par Belfius banque (2022), les dépenses ordinaires des CPAS wallons s'élèvent à 735€ par habitant.

LES DÉPENSES

1. Personnel

Les dépenses de personnel représentent 28,2% des dépenses de l'exercice propre. Le nombre d'ETP est de 33,88 unités (dont 7,03 statutaires) au 31/12/2022. Le coût net moyen par ETP représente 29.950,00€. Le personnel a bénéficié de la mise en place des chèques-repas ; cet avantage représente, pour 2022, un coût de 32.829,70€ à charge du CPAS.

2. Fonctionnement

Les dépenses sont stables par rapport à 2021 malgré la flambée des prix

. À noter que le CPAS a livré 21.382 repas en 2022 (- 2.784 repas par rapport à 2021). Cela a donc une répercussion sur les dépenses relatives à l'achat de denrées (-15.000,00€ par rapport à 2021).

Pendant la période Covid, nous avons assisté à une forte augmentation des livraisons en 2020 (+ 4.600 repas par rapport à 2019) et en 2021.

3. Transferts « aide sociale »

- Le Revenu d'intégration

Malgré (d'un point de vue strictement financier) 6 augmentations du montant du revenu d'intégration en 2022 (entre le 1er janvier 2022 et le 1er décembre 2022, le montant du revenu d'intégration est de 10,41% plus élevé), les dépenses n'augmentent que de 6,6% par rapport à 2021 et restent inférieures aux montants de 2019 et 2020.

267 personnes bénéficiaient d'un revenu d'intégration sociale au 31 décembre 2022.

Depuis 2019, nous constatons chaque année une diminution du nombre de bénéficiaires; ils étaient 283 au 31 décembre 2021.

Les personnes « isolées » représentaient 41% des bénéficiaires du « RIS », les « chefs de famille » 31% et les « cohabitants » 28%.

200 bénéficiaires du RIS avaient signé un projet individualisé d'intégration sociale en 2022 et 190 PIIS étaient toujours actifs au 31 décembre 2022.

Parmi les 190 bénéficiaires du RIS en suivi PIIS, 47 poursuivaient des études et 143 personnes étaient accompagnées dans leurs démarches d'emploi (80), de formation (29), de santé (19), de logement (13), de famille (2).

-> 3.008.860€ ont été consacrés au paiement des revenus d'intégration contre 2.822.097€ en 2021, 3.140.171 € en 2020 et 3.349.318 € en 2019.

-> Le RIS représente 60 % des dépenses de transfert « aide sociale » en 2022.

- Les aides sociales en espèce

Elles ont diminué de 59 % par rapport à 2021. D'aucuns pourraient fustiger la politique sociale menée par le Conseil de l'action sociale mais cette diminution s'explique par l'arrêt au 31 mars 2022 de la prime « Covid » (50€/mois) octroyée par le Fédéral aux bénéficiaires du RIS.

- Les aides sociales indirectes

Elles ont augmenté de 25,5% par rapport à 2021 notamment suite à l'intervention financière relative aux allocations de chauffage financées par le Fédéral mais gérées par les CPAS. Le montant de l'allocation de chauffage forfaitaire est passé de 210€ à 456€ ce qui a entraîné une augmentation de crédit puisque nous sommes passés à un montant de 398.333€ contre 231.397€ en 2021.

Par ailleurs, on note une augmentation de 100% dans les dépenses de frais d'hébergement des personnes âgées en maison de repos et/ou de soins en comparaison avec 2021.

À noter que le CPAS a traité 78 dossiers dans le cadre du Fonds social gaz et électricité pour un montant de 51.441,00 €.

Le service de médiation de dettes a ouvert 28 nouveaux dossiers en 2022 et traitait 82 situations d'endettement au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, 44 ménages étaient en gestion budgétaire avec le service

- Les aides sociales récupérables auprès de L'Etat

Elles ont augmenté de plus de...700% ! Cette envolée est liée à la crise migratoire ukrainienne et l'arrivée de 25 familles sur notre commune. Cela représente la gestion de 34 dossiers d'aides équivalentes au RIS.

- Les dépenses liées à la réinsertion socioprofessionnelle (article 60 §7/61 loi organique des CPAS)

Elles représentent 876.077€ € par rapport à 970.367€ en 2021 et ce malgré l'indexation des traitements. On compte une moyenne de subsidiation de 27,51 dossiers « article 60 » par mois en 2022 contre 34,85 dossiers en 2021.

Pour l'année 2022, ce poste a été notre « talon d'Achille ».

27 personnes ont signé un contrat de travail « article 60 » en 2022.

Au 31 décembre 2022, 29 personnes étaient toujours en contrat (6 à la commune, 7 au CPAS, 16 au sein d'ASBL, intercommunales/ prives).

Nous avons toutefois obtenu en 2022 un nouveau subside régional « Economie sociale d'insertion » pour la mise à l'emploi d'agents « article 60 » pour un montant de 81.440 euros.

Évolution du nombre de personnes aidées

En 2022, 1.740 personnes ont bénéficié de l'intervention du CPAS soit 12% de la population couvinoise. Ce pourcentage reste stable depuis plusieurs années.

4. Dette

Les emprunts a charge du CPAS pour la dette a plus d'un an représentent 394.431€. Les charges totales s'élèvent à 107.732,00€

Les charges de remboursement ont augmenté de 15 % en 2022.

La capacité financière du CPAS de Couvin à rembourser des emprunts est au-delà du seuil critique qui obligerait l'institution à augmenter ses produits ou à diminuer ses charges. Actuellement, les dépenses de dette représentent 7,94€/hab. alors que la moyenne pour les CPAS wallons est de 18,9€/hab.

LES RECETTES

1. Prestations

Les recettes de prestation sont stables. Elles représentent 2,8% des recettes à l'exercice propre.

2. Transferts

Depuis 2017, l'intervention communale est inchangée (2.183.000€). Les recettes liées au personnel représentent 1.267.917€ soit 55.5% des dépenses y afférentes.

Le subside unique forfaitaire (APE et réductions de cotisations patronales) représente à lui seul 677.339,00€ pour 2022 soit 13,18% en plus qu'en 2021. Le financement du personnel pour les dossiers RIS diminue puisqu'il suit le nombre de bénéficiaires mais représente néanmoins plus de 146.000€.

Dans le cadre de la création du nouveau service « violences entre partenaires », le traitement de l'assistante sociale référente est subventionné à concurrence de 50.364€.

Le Fédéral intervient également pour une subvention non négligeable de 164.605€ dans le cadre du Fonds social gaz-électricité.

Le Fédéral et le Régional ont augmenté leur intervention en faveur des CPAS via l'indexation des subsides APE (677.339€ vs 598.486€), du Fonds spécial de l'aide sociale (480.214€ vs 430,915€) et le surplus généré par le subside majoré de l'aide octroyée aux ménages ukrainiens (52.218€ de « boni »).

CONCLUSION

Je trouve toujours utile de rappeler que les chiffres d'un compte reflètent une réalité ; réalité qui dépend de facteurs sur lesquels nous pouvons agir et de facteurs aléatoires vis-à-vis desquels nous sommes, à notre niveau, impuissants.

Le compte 2022 du CPAS de Couvin permet une fois encore de dégager une marge de manœuvre pour optimiser les réponses à apporter aux missions confiées au CPAS par la Région wallonne et le Fédéral.

Outre le compte budgétaire, les comptes annuels comprennent le bilan qui fournit une photographie de la situation patrimoniale du CPAS au 31 décembre 2022 et le compte de résultats qui synthétise les comptes des charges et produits et indique dans quelle mesure les enrichissements et les appauvrissements enregistrés en 2022 vont influencer les fonds propres du CPAS.

Le compte de résultats 2022 qui reprend l'ensemble des charges et des produits pour un exercice se clôture par un résultat global de 134.303,27€.

La situation bilantaire du CPAS progresse toutefois par rapport à 2021.

Notre Directrice financière, Madame Dispa, reste à votre disposition pour des informations plus techniques ainsi que pour toute question relative au compte de résultats et au bilan du Centre.

Je remercie le personnel du Centre ainsi que les conseillers de l'action sociale qui œuvrent avec responsabilité dans les tâches qui leur sont confiées.

Monsieur le Président LEVE la séance.

APPROUVE LE PRÉSENT PROCES-VERBAL EN SA SÉANCE DU 31 AOUT 2023.

La Directrice générale,

Le Président,

I. CHARLIER.

M. JENNEQUIN.